

Lettre de Louis Phélypeaux de Pontchartrain (chancelier de France)
à Dom Raphaël Lecadre (coadjuteur de la chartreuse de Bellary)
datée du 04 mars 1703, à Versailles

Louis Phélypeaux de Pontchartrain, Dom Raphaël Lecadre

Citer ce document / Cite this document :

Lettre de Louis Phélypeaux de Pontchartrain (chancelier de France) à Dom Raphaël Lecadre (coadjuteur de la chartreuse de Bellary) datée du 04 mars 1703, à Versailles. In: Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, recueillie et mise en ordre par G. B. Depping. Tome IV et dernier. Travaux publics – Affaires religieuses – Protestants – Sciences, lettres et arts – Pièces diverses. Paris : Imprimerie nationale, 1855. pp. 224-226;

https://www.persee.fr/doc/corr_0000-0001_1855_cor_4_1_898_t2_0224_0000_2

Fichier pdf généré le 19/05/2018

94.

LE COMTE DE PONTCHARTRAIN A L'ÉVÊQUE DE CONDOM.

Le 22^e novembre 1702.

Le roy veut vous débarrasser de M. l'évesque de Gap : S. M. le relogue à l'abbaye de Redon, en Bretagne, et j'en envoie l'ordre à M. de la Bourdonnaye, qui doit le luy faire remettre incessamment. Je vous prie de prendre la peine de me faire sçavoir le jour qu'il partira, quelle route il prendra, et de quelle manière il aura reçu cet ordre. Comme S. M. ne veut pas que son escuyer le suive, elle m'a ordonné d'expédier un ordre qui luy enjoint de se rendre icy, et M. de la Bourdonnaye doit le faire partir avant que M. de Gap soit informé de son nouvel exil¹.

Reg. secr.

95

LE CHANCELIER DE PONTCHARTRAIN
A DOM RAFAËL CADRE, COADJUTEUR DE BELLARY

A Versailles, le 4 mars 1703

Quoique j'aye lu avec attention la lettre que vous m'avez écrite, je

Des l'année suivante, 7 novembre, l'intendant de Nointel reçut du cabinet du roi l'ordre que voici : « Le roy, informé que M. l'évesque de Gap, au lieu de rentrer dans son estat, continue de mener une vie dissipée dans l'abbaye de Redon, veut luy en oster, autant qu'il se peut, les occasions en l'envoyant dans un autre lieu, où il y ait moins de séculiers. S. M. a, pour cet effet, choisy l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, au diocèse de Luçon, et m'or-

donne de vous adresser l'ordre cy joint pour l'obliger à s'y rendre incessamment. S. M. désire que vous luy fassiez entendre d'y aller par le plus court chemin, de vous déclarer la route qu'il tiendra, et de m'avertir du jour de son départ; que s'il faisoit quelque difficulté d'exécuter cet ordre, l'intention de S. M. est que vous employiez son autorité pour le faire conduire à cette abbaye. » (*Reg. secr.*)

n'ay pu entendre que très imparfaitement ce que vous avés voulu m'apprendre par cette lettre. Ce que j'ay pu y démesler, et ce que j'ay vu par les papiers que vous y avés joints, c'est qu'il y a beaucoup de division parmi les religieux de la maison d'Auray, et que vous vous plaignés du peu de justice de vos visiteurs et du refus que fait vostre père général de déférer à vos plaintes, et de vous accorder ce que vous prétendés estre en droit de luy demander. Quelque affection que j'aye pour tout l'ordre des Chartreux, et en particulier pour la maison d'Auray, je ne puis me résoudre à me mesler des différens des religieux avec leurs supérieurs; je ne l'ay jamais fait, et je ne le feray jamais. Mais je gémiray devant Dieu pour vous, de voir la charité éteinte dans des lieux d'où elle devroit se répandre sur tous les fidèles, et de ce que la solitude et la retraite, qui devroit être la source de leur perfection et de leur bonheur, devient funeste à leur salut et à leur propre repos. Je ne puis vous dissimuler que le scandale que cela cause dans un ordre aussi saint que le vostre, me fait beaucoup de peine. Il seroit à souhaiter qu'il fût possible de calmer toute chose, afin de prévenir un plus grand esclat. Je vous exhorte d'y contribuer de vostre part autant qu'il sera en vous. Vostre qualité de religieux, l'amour de la paix, qui devroit être le principe de toutes vos actions, et plusieurs autres considérations vous y engagent, surtout estant l'auteur de tous ces désordres. Je n'ay rien à vous mander touchant l'affaire de la maison d'Auray, non seulement parce qu'elle est jugée par un arrest, mais parce que vous me marquez qu'on doit se pourvoir en cassation au Conseil contre cet arrest. Dès que je dois en estre juge, il ne me conviendrait pas de vous en dire ma pensée, quand mesme je serois instruit d'ailleurs du fond de la contestation qu'il a décidé. C'est pourquoi je vous renvoye vostre lettre et vos papiers, qui me sont inutiles. Je vous exhorte encore une fois à ne rien espargner pour réparer des désordres dont vous estes le principal auteur. Si ce que je viens de vous marquer ne suffit pas pour vous y engager, j'espère du moins que vostre propre intérêt, et que la

crainte de vous épargner de nouveaux chagrins, vous obligera à changer de conduite.

Lettre. Pontch.

96.

LE COMTE DE PONTCHARTRAIN
A DUPIN, PROFESSEUR AU COLLÈGE ROYAL.

A Versailles, le 20 mars 1703.

Le roy, qui n'est pas content de la conduite que vous avez tenue dans l'affaire du *Cas de Conscience*, dont la décision renouvellera les anciennes contestations au sujet de la doctrine de Jansénius, m'a commandé de vous demander votre démission de la charge de professeur en physique au Collège Royal, et de vous envoyer l'ordre qui vous sera rendu en mesme temps que cette lettre, par lequel il vous est enjoint de vous retirer à Chastellerault. Vous sçavez que le roy veut estre obéy sans réplique; ainsy je ne doute pas qu'il ne reçoive dès demain votre démission, et que je n'apprenne votre départ, pour en rendre compte à S. M. Je suis bien fâché, par l'inclination que vous sçavez que j'ay toujours eu pour vous, de voir la disgrâce dans laquelle vous estes tombé, et de ne pouvoir vous estre bon à rien. Si dans la suite je puis quelque chose pour votre soulagement, vous pouvez compter sur mon affection à vous servir.

Reg. secr.

97.

LE CARDINAL LANDGRAVE DE FÜRSTENBERG A DE HARLAY.

A la Bourdaisière, le 28^e may 1703.

Quoyque votre extrême intégrité, M^r. et l'attention que vous